



Procès-Verbal
de la séance
du Conseil Municipal
jeudi 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 juin à 18 heures et 03 minutes, le Conseil Municipal convoqué le 21 juin 2024 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

| NOMS et PRENOMS | PRESENTS | PROCURATION A | ABSENTS EXCUSES | ABSENTS |
|--------------------------|----------|------------------------|-----------------|---------|
| M. Dominique BAERT | X | | | |
| Mme Myriam DE SMEDT | X | | | |
| M Sébastien FITAMANT | X | | | |
| Mme Michèle COQUELLE | X | | | |
| M. Henri GADAUT | X | | | |
| M. Tarik MEKKI | X | | | |
| Mme Zohra REIFFERS | X | | | |
| M. Karl MONRABAL | X | | | |
| Mme Martine LEBLANC | X | | | |
| M. Gilbert CHARLES | X | | | |
| Mme Myriam LESTIENNE | X | | | |
| M. Azedine TALEB-AHMED | X | | | |
| Mme Sylvie ZAIDI | X | | | |
| M. J. Philippe DUMOULIN | | M. Jacques DELFOSSE | | |
| Mme Catherine OSSON | | Mme Laureen LEMOINE | Jusque 18h44 | |
| M. Jacques DELFOSSE | X | | | |
| M. Guy-Noël LEMAY | | M. Henri GADAUT | | |
| M. Steeve DE MATOS | X | | | |
| M. Benjamin CAILLIERET | X | | | |
| Mme Annie CHANTRIE | X | | | |
| Mme Emeline BOITTE | | Mme Zohra REIFFERS | | |
| M. Pascal LUCAS | X | | | |
| Mme Basma HAMMAMI-BELAID | X | | | |
| Mme Béatrice DUJARDIN | X | | | |
| Mme Laureen LEMOINE | X | | | |
| M. Rabah DAHMANI | X | | | |
| Mme Paméla GUILBERT | X | | | |
| M. Steven MARROUKI | X | | | |
| Mme Océane LEVEQUE | | M. Veysal KIRAZ | | |
| Mme Lina DJAFER-CHERIF | | M. Benjamin CAILLIERET | | |
| M. Veysal KIRAZ | X | | | |
| Mme Laura DELPLANQUE | | Mme Annie CHANTRIE | | |
| M. Brice WETE-MATOUBA | | M. Tarik MEKKI | | |
| M. Michel DEBAETS | X | | | |
| M. Christophe RICCI | X | | | |
| Mme Marjorie DELRUE | X | | | |
| M. Denis CROIGNY | X | | | |
| Mme Sophie FELIX | | M. Christophe RICCI | | |
| M. Messaoud CHAYANI | X | | | |
| M. J. François SOYEZ | X | | | |
| Mme Marjory FARACI | X | | | |
| M. Eddy GOEDEHAUD | X | | | |
| M. Andy CREDIS | X | | | |

Cher(e)s collègues,

Je vous souhaite la bienvenue pour cette séance du Conseil Municipal d'avant l'été, avec un ordre du jour très chargé. Il faut procéder à l'appel, je passe la parole à Madame la Directrice Générale des Services Adjointe, chargée de l'intérim.

Appel

Nous devons désigner le secrétaire de séance. Puisque Madame Océane LEVEQUE est encore pour quelques jours en vacances, je vous propose, au bénéfice de l'âge, Monsieur Benjamin CAILLIERET.

Pas d'objections ?

Monsieur Benjamin CAILLIERET est donc désigné secrétaire à l'unanimité.

Je veux présenter au nom de l'ensemble de notre assemblée nos meilleurs vœux de bonheur à quelqu'un qui vient de convoler en justes noces, comme on dit régulièrement, c'est-à-dire à notre ami, Monsieur Karl MONRABAL, par ailleurs mon Adjoint. Toutes nos félicitations.

Applaudissements

Il y a lieu d'approuver le procès-verbal du 18 avril 2024 qui vous a été communiqué. Y a-t-il des remarques ? Il est donc approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 3 interventions du groupe « Avec vous pour Wattrelos » sur les rapports n^{os} 05 , 09 et 16.
- 1 intervention du groupe « Wattrelos, passionnément ! » sur le rapport n^o16.

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention. Y en a-t-il ? Non.

POUR : 43/43

CONTRE :

ABSTENTION :

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions suivantes :

- Finances, Economie et Administration Générale,
- Développement Durable, Urbanisme, Travaux
- Education, Jeunesse et Sport.

Rapports n° 1 à 5 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **Présentation des rapports n^{os} 1 et 2**

RAPPORT N°1- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il est le préalable au vote sur le Compte Administratif et ses écritures sont les mêmes que celles du CA.

Je soumettrai donc le Compte de Gestion au vote après vous avoir présenté le Compte Administratif.

RAPPORT N°2- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

S'agissant du Compte Administratif, dit du Maire, pour l'exercice 2023, comme vous le savez, chers collègues, aux termes de la législation en vigueur, le Maire ne peut présider la séance au cours de laquelle le Compte Administratif est voté. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de placer la séance sous la présidence de Madame Myriam DE SMEDT, 1^{ère} Adjointe.

Etes-vous d'accord pour confier la présidence à Madame Myriam DE SMEDT ?

VOTE

POUR : 43/43
CONTRE :
ABSTENTION :

Madame Myriam DE SMEDT, vous avez la présidence.

Madame Myriam DE SMEDT

Je vous en remercie.

Je vous précise que le Compte Administratif a été présenté en Commission Finances, Economie et Administration Générale le 18 juin 2024.

Je donne la parole à Monsieur le Maire pour la présentation du Compte Administratif 2023, avec projection numérique.

Monsieur le Maire

PRÉSENTATION NUMÉRIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

VILLE DE WATTRELOS



Rappel:

- Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée : il est le **bilan financier de l'année 2023**
- Au cours de l'année 2023, s'agissant des décisions budgétaires, le Conseil Municipal aura voté le Budget Primitif (9 février 2023), et 2 décisions budgétaires modifications ultérieures : le Compte Administratif se compare donc à ces décisions votées ; rappelons en effet que les Budgets Primitif et modificatif sont des données prévisionnelles, et que le Compte Administratif recense lui les dépenses et recettes **effectivement réalisées**
- Si le **Compte de Gestion** est tenu par le Comptable public (SGC Tourcoing), le Compte Administratif est, lui, la comptabilisation faite par les services municipaux : Comptes Administratif et de Gestion doivent présenter les mêmes écritures et mêmes résultats
- Le vote du Compte Administratif n'est pas un vote de fond, portant sur la nature des dépenses et des recettes réalisées, mais un vote certifiant la **qualité de l'exécution budgétaire**
 - Enfin, c'est une particularité de la vie municipale : en vertu de l'article L 2121-14 du CGCT, pour le vote du Compte Administratif, le maire « **doit se retirer au moment du vote** », et **laisser la présidence du Conseil municipal à son 1^{er} Adjoint**

Comme les années précédentes, examinons donc les grandes caractéristiques de ce Compte Administratif 2023 sous 3 focales :

- ① L'exécution budgétaire
- ② Le résultat de l'exercice 2023
- ③ L'évolution de la situation financière de la ville

I. L'exécution budgétaire : elle aura été vertueuse

Ce qu'un gestionnaire public peut redouter, et doit éviter, s'il veut éviter « l'accident » budgétaire, c'est d'avoir prévu des dépenses inférieures à leur réalisation, et ou des recettes « gonflées » très supérieures à ce qui est encaissé : les budgets seraient en ce cas « insincères ».

Au contraire, ce CA 2023 souligne :

- que les dépenses auront été plus faibles que prévues (effort d'économies en gestion),
- que les recettes auront été meilleures que prévues (malgré l'effondrement national des DMTO !)

A – En dépenses

| (en M€) | <u>BP + DM</u> | <u>Réalisé</u> | <u>Exécution</u> |
|---------------------|----------------|----------------|------------------|
| Charges générales | 10,61 | 9,09 | 85,6 % |
| Personnel | 36,19 | 35,79 | 98,8 % |
| Subventions | 5,95 | 5,91 | 99,3 % |
| Charges financières | 2,20 | 2,17 | 98,6 % |

Dépenses totales : - 1,79 M€

B – En recettes

| (en M€) | <u>BP + DM</u> | <u>Réalisé</u> | <u>Exécution</u> |
|-----------------------|----------------|----------------|------------------|
| Produits des services | 2,46 | 2,59 | 105,3 % |
| Impôts * | 31,07 | 30,41 | 97,9 % |
| Dotations | 21,93 | 22,81 | 104,0 % |

* Effondrement des DMTO (-0,74 M€, passés de 1 666 k€ en 2022 à 921 k€ en 2023)

Recettes totales : + 0,67 M€

 **Nous sommes prudents dans les prévisions budgétaires + sérieux dans l'exécution**

II. Le résultat : en nette amélioration, grâce à des dépenses encadrées et des recettes qui se consolident durablement

A - De 52,26 M€ en 2022 à 54,30 M€ en 2023, soit + 2,7 %, les dépenses ont augmenté moins vite que l'inflation :

Si la poussée inflationniste de l'énergie et de l'alimentation de 2022 s'est un peu repliée en 2023, ce sont les dépenses de personnel et les charges d'intérêt qui font augmenter les dépenses

| (en M€) | <u>2022</u> | <u>2023</u> | |
|---------------------|-------------|-------------|--------------|
| Charges générales | 9,60 | 9,09 | - 5,3 % dont |
| Dép. de personnel | 34,54 | 35,79 | + 3,6 % |
| Subventions | 5,79 | 5,91 | + 2,1 % |
| Charges financières | 1,72 | 2,17 | +26,2 % |

} électricité - 234 K€
} carburants - 28 k€
} rép. Bât. pub - 303 K€
(St Ghislain en 2022)

Au final, les dépenses (+ 2,7 %) ont augmenté moins vite que notre « cible » DOB 2023 (+ 3 à + 3,5 %), ce qui est remarquable, en effort de maîtrise.

> La progression des dépenses de personnel s'explique évidemment par : l'effet en année pleine des + 3,5 % du 1^{er} juillet 2022 ; des + 1,5 % de juillet 2023 ; le plan d'intégration des contractuels (+ 61) qui impacte le régime indemnitaire ; la prime pouvoir d'achat de l'automne. Le nombre plus important des départs (retraites) que des arrivées a évidemment eu un effet modérateur

> La poussée des charges financières est liée aux prêts indexés sur le livret A (passé de 0,5 % à 2 % en 2022 et à 3 % au 1^{er} février 2023) et dans une moindre mesure à ceux indexés sur l'Euribor

B – Mais les recettes ont augmenté nettement plus vite que les dépenses, passant de 54,91 M€ en 2022 à 56,87 M€ en 2023, soit + 3,6 % (comme en 2022, et malgré la baisse du taux de la TFPB en 2022 et en 2023)

| (en M€) | <u>2022</u> | <u>2023</u> | |
|-----------------------|-----------------|------------------|-------------------------------|
| Produits des services | 2,48 | 2,59 | |
| Impôts | 29,80 | 30,41 | |
| Dotations | 21,66 | 22,81 | |
| Total (en k€) | <u>54 915k€</u> | <u>56 867 k€</u> | Variation + 1952 k€ (+ 3,6 %) |

C - Et donc, un résultat meilleur qu'en 2022, qui progresse de + 25 %

Hausse de + 2,7 % des dépenses : + 1 442 k€

➔ Plus de résultat + 510 k€

Hausse plus forte des recettes : + 1 952 k€
de + 3,6 %

Résultat 2022 : 2 055 k€



Résultat 2023 : 2 565 k€

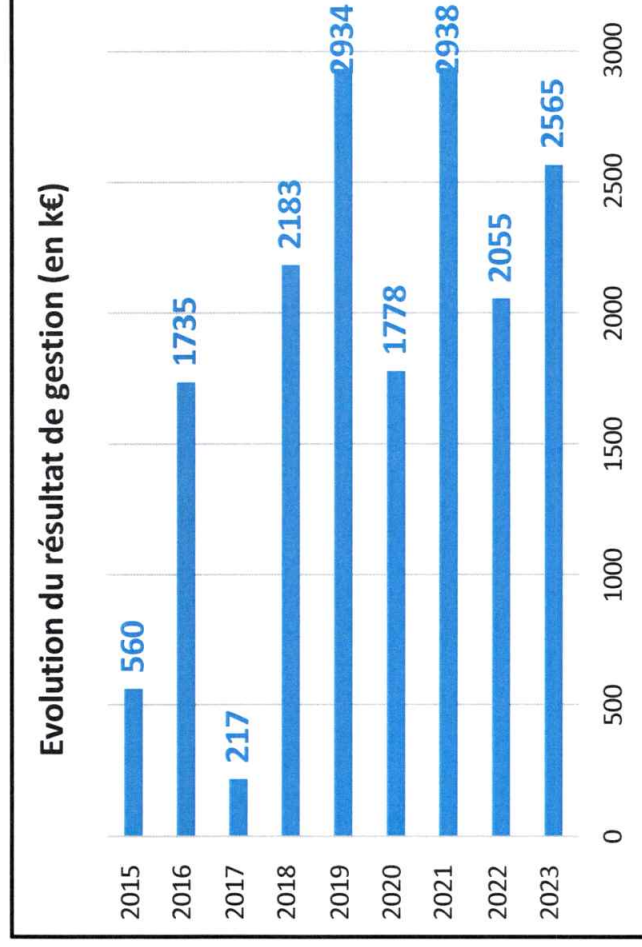
Cette amélioration du résultat se traduit évidemment sur l'épargne :

- L'Epargne Brute passe de 3,14 M€ en 2022 à 3,84 M€ en 2023 (+ 22 %)
- L'Epargne Nette se redresse nettement et redevient positive (+ 202 k€, après - 497 k€ en 2022, et + 392 k€ en 2021)

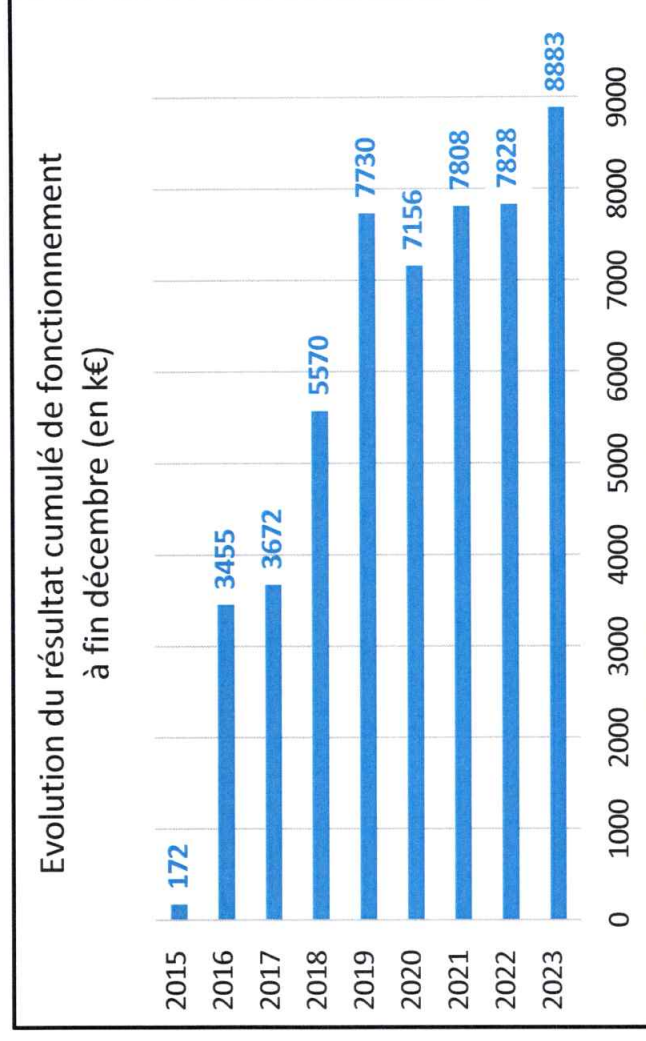
III. Evidemment avec un résultat meilleur en 2023 qu'en 2022, la situation financière de la ville se consolide en 2023

A – Puisque le résultat progresse, l'assise financière, déjà d'un très bon niveau, s'améliore sensiblement

Freiné par la poussée des dépenses, le résultat (le 3^{ème} meilleur depuis 10 ans) ne retrouve toutefois pas les pics de 2019 et 2021



Et, dans le contexte inflationniste de 2022/23, on peut se féliciter que le résultat cumulé, assise financière de la ville, soit fin 2023 d'un niveau jamais atteint antérieurement

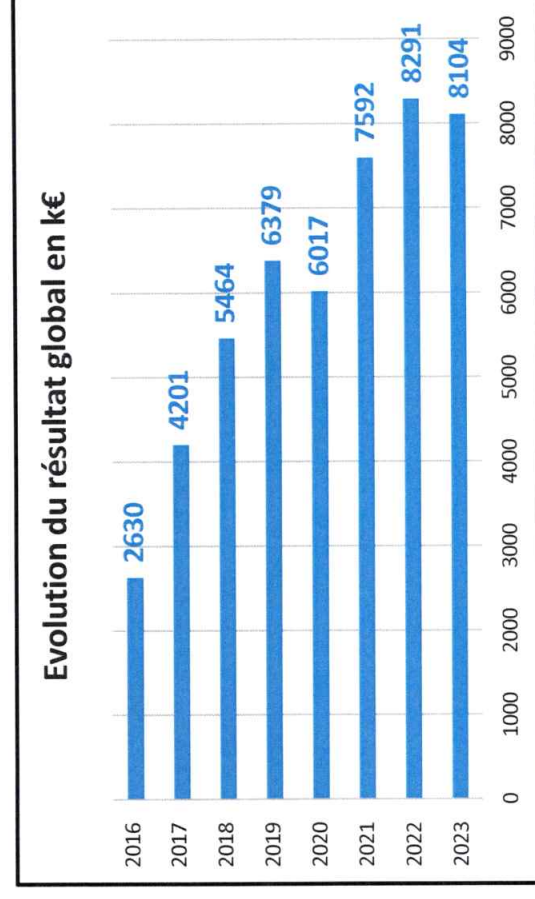


Ce résultat est près de 5 fois celui de 2015 et 12 fois celui de 2017

B – Après avoir du absorber les chocs inflationnistes (énergie, alimentation) de 2022, la ville a su absorber ceux (personnel, intérêts) de 2023, tout en réussissant à accroître l'autofinancement de ses investissements

| | |
|----------------------------------------|-----------------|
| Résultat cumulé de fonctionnement 2023 | 8 883 k€ |
| Résultat cumulé d'investissement 2023 | - 779 k€ |
| Résultat global à fin 2023 | 8 104 k€ |

Les résultats consolidés restent ainsi à un niveau parmi les plus élevés depuis plus de 10 ans :



- C'est ce résultat qui assure notre trésorerie (à + de 2 mois et 24 jours d'une paie mensuelle : c'est un pilier solide !)
- Notre autonomie financière s'est, comme nous le voulions, renforcée nettement puisque nous avons réalisé une nouvelle diminution volontariste de la dette + 2,9 M€ de nouveaux emprunts pour 3,6 M€ de remboursements (soit baisse de - 0,7 M€, après : -0,2 M€ en 2022, - 0,8 M€ en 2021, - 0,7 M€ en 2020).

*

Pour conclure, s'agissant de **la situation financière de la ville** :

> **La ville réussit à affronter les chocs successifs sur ses recettes**

Depuis les années 2000, la ville avec la démolition de ses friches industrielles, (Peignage, Lainière, St Liévin,...) a perdu beaucoup de ses bases foncières, qui lui ont fait perdre beaucoup de recettes. Encore récemment :

| Bases d'imposition TFPB (en k€) | | | | | |
|---------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| | <u>2020</u> | <u>2021</u> | <u>2022</u> | <u>2023</u> | <u>2024*</u> |
| | 21 780,4 | 20 218,6 | 21 065,3 | 22 628,3 | 23 495 |

En 2019, il y a eu un nouveau « décrochage », choc que nous ne réussissons à compenser qu'en 2024. Pourquoi ?

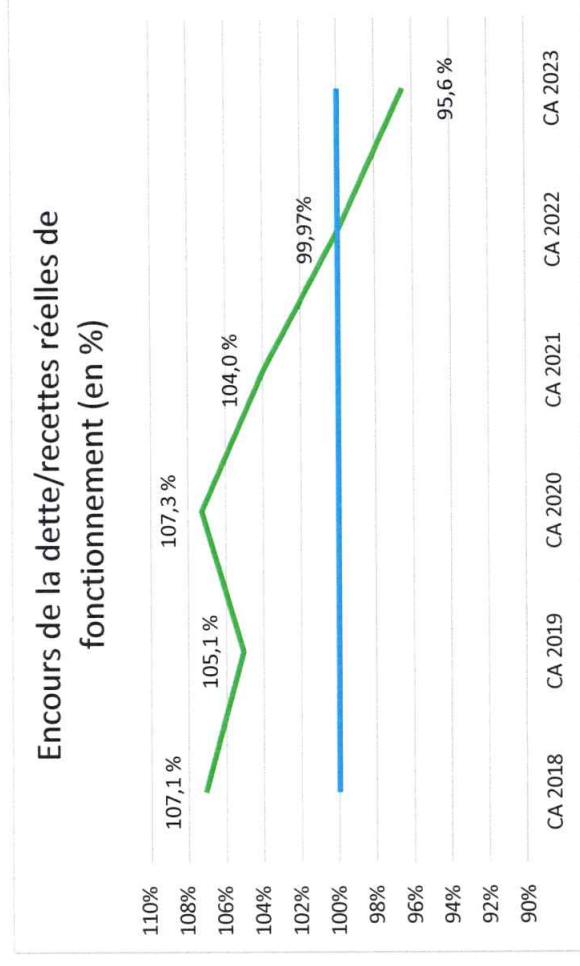
- entre 2019 et 2020 démolition des locaux industriels de La Redoute (- 1,8 M€ de bases), suite à la vente en juin 2018 à SIG (Log's)
- entre 2020 et 2021, suite à la loi de finances pour 2021 (n°2020-1721 du 29 décembre 2020), qui réduit de 50% les bases foncières des locaux industriels

La conclusion est donc que, malgré les revalorisations des valeurs locatives, les bases imposables de TFPB à Wattrelos ne sont en 2023 supérieures que de + 0,8 % à ce qu'elles étaient en 2019 !

> **La ville, en réduisant progressivement son endettement, renforce son autonomie financière**

La ville s'est fixée pour stratégie de calibrer son programme d'investissements, en tenant compte de son autofinancement, de manière à rembourser davantage d'anciens emprunts que de lever de nouveaux.

De fait, le poids de la dette est repassé sous le seuil des 100 % de recettes de fonctionnement :



> **La ville s'est engagée dans une réduction progressive de sa fiscalité locale (TFPB) :**

- 4 fois sur les 5 dernières années : - 0,40 point en 2020, - 0,29 point en 2022, - 1 point en 2023, et - **0,30 point en 2024**. Soit au total presque - 2 points sur la période 2020-2024 (- 4 %).
- A l'inverse, faut-il le rappeler, sans revenir sur la hausse de Paris (+52 %) en 2023, en 2024 citons les

augmentations décidées par :

| | | | |
|---------------------------------------------|------------------------|--------------------|---------------|
| St Etienne | + 14,1 % | Faches-Thumesnil : | + 12 points |
| Nancy | + 13,4 % | et, en 2023 : | + 3,8 points |
| Montreuil | + 5 % | Halluin | + 2 points |
| Nice | + 15,8 % (+6,4 points) | Hem | + 0,75 points |
| Annecy | + 13,4 % | Lambersart | + 1,23 points |
| (ou encore Besançon, Clermont, Grenoble...) | | Mons | + 3 points |
| | | Villeneuve d'Ascq | + 3 points |

Et au final,

- > grâce au travail de fond que nous menons sur nos bases imposables (investissements économiques et d'habitat), notre désendettement et l'allègement de notre fiscalité,
- > en dépit des pressions inflationnistes exogènes subies (énergie, alimentation, personnels, taux d'intérêt),

ce Compte Administratif 2023 met en évidence :

- > une progression des dépenses (+2,7 %) inférieure à l'inflation (+3,7 % en 2023), ce qui souligne nos efforts d'encadrement de celles-ci ;
- > une progression des dépenses qui est inférieure à celle des recettes (+ 3,6 %) ;
- > et ainsi une amélioration significative du Résultat (+ 25 %), ce qui se retrouve dans l'épargne brute (+ 22 %) et dans l'épargne nette qui redevient positive.



Vous pouvez le voter

Madame Myriam DE SMEDT

Je n'ai pas été saisie de demandes d'intervention, je sou mets au vote le rapport n°1 Compte de Gestion.

Vote sur le rapport.

1. *Adoption du Compte de Gestion 2023*

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Je prie Monsieur le Maire de bien vouloir quitter la salle des délibérations afin que nous procédions au vote du Compte Administratif.

Sortie de Monsieur le Maire

Je mets aux voix le Compte Administratif 2023.

Vote sur le rapport.

2. *Adoption du Compte Administratif 2023*

Ne prend pas part au vote : M. Dominique BAERT

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 42/42 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Avant de prier Monsieur le Maire de nous rejoindre, permettez-moi de remercier, en votre nom à tous, l'ensemble des collaborateurs ayant apporté leur aide à l'élaboration du Compte Administratif conformément aux choix de la Majorité Municipale, exprimés lors de l'adoption du Budget Primitif, du Budget Supplémentaire et des décisions modificatives de l'année 2023.

Retour de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire, j'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif pour l'année 2023. Il vous donne quitus des opérations réalisées au cours de cet exercice conformément aux décisions prises. Je vous redonne la présidence de l'assemblée.

Monsieur le Maire

Merci Madame la Présidente, de cette présidence que je vous ai confiée bien volontiers.

Merci mes chers collègues de votre vote.

Je voudrais joindre à ce vote surtout des remerciements à l'ensemble de nos services. Déjà 2020-2021, périodes Covid, ont été des exercices bousculés tant dans les dépenses que dans les recettes.

L'exercice 2022 a également été bousculé avec la pression inflationniste du 2^{ème} semestre, qui nous a amené à prendre des décisions parfois difficiles, mais qui nous ont quand même permis de garder un juste équilibre de nos comptes.

Avec l'exercice 2023, que je viens de vous présenter, autres pressions, dépenses de personnel, charges d'intérêt, une situation économique différente et pour autant la ville consolide ses résultats.

Ce n'est pas qu'un travail personnel, c'est un travail d'équipe. C'est d'abord, celui bien sûr, de la majorité, de l'ensemble des adjoints qui pilotent avec leur direction de rattachement, l'ensemble des politiques municipales qui sont menées. C'est aussi le travail de la Direction Générale des Services et de chacune et de chacun des directeurs, directrices, et des directeurs généraux adjoints et l'ensemble de leurs collaborateurs. C'est à l'ensemble de ces collaborateurs et à l'ensemble du personnel municipal que j'adresse mes remerciements. Comme vous l'avez noté, les uns et les autres, quand on regarde un peu, les situations alentour, dans les décisions qui peuvent être prises, on s'aperçoit qu'on n'a pas à rougir de cette gestion et de ce qu'ensemble nous entreprenons. Merci.

➤ **Présentation des rapports n^{os} 3 et 4**

RAPPORT N°3- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Dès lors que nous venons d'adopter le Compte Administratif 2023, il y a lieu d'affecter comptablement les résultats dégagés au dit Compte Administratif.

RAPPORT N°4- BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

Etabli pour la première fois en nomenclature budgétaire M57, ce Budget Supplémentaire, outre l'affectation des résultats que je viens d'évoquer, abonde quelques lignes notamment en matière de travaux de bâtiments. Il tient compte également de l'augmentation de tarifs à laquelle nous sommes confrontés (fournisseurs pour la restauration scolaire, fluides...). Madame DE SMEDT, vous y êtes sensible, il permet d'assurer aussi le versement des subventions qui ont été votées lors du Budget Primitif dans le cadre de la politique de la ville à destination des associations de la Ville qui effectuent un travail important en matière d'action sociale dans notre commune.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports n° 3 à 4.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

4. Budget Supplémentaire

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Arrivée de Madame Catherine OSSON

➤ Présentation du rapport n° 5

RAPPORT N°5- AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE ZFE SUR LA MEL

Il s'agit de la présentation de l'avis de la ville dans le cadre de l'éventuelle mise en place d'une ZFE-m sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

Qu'est-ce qu'une ZFE-m ? C'est une zone à faibles émissions mobilité qui est un dispositif réglementaire visant à diminuer les émissions de polluants dans les grandes agglomérations et notamment en réduisant la circulation de véhicules estimés parmi les plus polluants. Je rappelle qu'il s'agit là de la présentation de ce qu'est une ZFE-m. Je vais essayer d'être aussi clair que possible.

La loi Climat et résilience du 23 août 2021 a imposé la mise en place de ZFE-m au plus tard pour le 31 décembre 2024 - je préfère dire le 1^{er} janvier 2025 - sur la majeure partie du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale, en l'occurrence la Métropole Européenne de Lille, pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

Dans sa séance du 29 avril 2022, la MEL a décidé que si ZFE-m il y avait, elle serait sur la totalité du périmètre métropolitain et non pas simplement sur quelques villes. Bref si ZFE-m il y a, elle concernerait les 95 communes de la MEL visant donc à réduire la circulation de certains véhicules.

Depuis, un certain nombre de données ont changé. En effet, comme les indicateurs de pollution atmosphérique sont dans notre Métropole passés en deçà des seuils réglementaires fixés par les autorités de l'État, le 10 juillet 2023 le Comité Ministériel a décidé de ne rendre obligatoire une ZFE-m stricte que sur les agglomérations de Paris et de Lyon. La Métropole de Lille est devenue territoire de vigilance avec pour seule obligation l'interdiction de circulation des véhicules non classés sur le périmètre de la future ZFE-m, donc, en l'occurrence comme je le disais il y a un instant, sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

La MEL a dès lors, initié une consultation citoyenne qui s'est tenue de janvier à février 2024. Lors de sa séance du 19 avril 2024, le Conseil Métropolitain a estimé que cette consultation n'était pas suffisamment conclusive (cette consultation s'était faite sur la base de deux scénarios, j'y reviendrai dans un instant) parce que 40,3 % du panel des métropolitains consultés ne se prononçaient pas. Dès lors, le Conseil a décidé de poursuivre la procédure de concertation. Elle se déroule du 21 mai au 21 juillet 2024, pour solliciter l'avis des parties prenantes, mais aussi, et ça c'est le Président de la Métropole qui le souhaite, consulter les communes en vue d'une éventuelle mise en œuvre de la future ZFE-m au 1^{er} janvier 2025. C'est pour cela, mes chers collègues, que nous avons sur ce point, un avis à rendre. C'est l'objet de cette délibération n°5.

Quels sont les deux scénarios qui sont mis à la concertation par la Métropole ?

Je les rappelle rapidement : Le scénario 1, l'obligation légale telle qu'elle résulte du Comité des territoires, vise l'interdiction de circulation des seuls véhicules non classés, c'est-à-dire en gros tous les véhicules immatriculés avant 1996. Le scénario 2 vise l'interdiction de circulation avec un certain nombre de dérogations, reconnaissons-le, des véhicules critères 4, 5 et non classés. C'est-à-dire, très précisément, les véhicules du scénario 1 plus les véhicules diesel immatriculés avant 2006, vignettes 4 et 5.

Alors il nous faut nous prononcer, d'où cette délibération qu'il me revient de présenter au nom de l'Administration Municipale. Cette délibération repose, ainsi que la conclusion que je vais vous proposer, sur cinq observations :

Première observation : le scénario 2 n'est pas une obligation légale, seul le scénario 1 est une obligation légale.

Deuxième observation : le scénario 2, s'il est assorti de dérogations importantes, aura aussi pour conséquence l'interdiction de circuler de 10 % soit plus de 2000 véhicules légers du parc automobile des Wattrelosiens et 15 % des véhicules utilitaires soit 300 véhicules.

Troisième observation : la plus grande difficulté sera sans doute, dès lors que ce scénario 2 serait mis en œuvre, d'assurer son contrôle effectif. Parce que, qui assurera le contrôle ? Pour l'instant, ces points-là ne sont pas argumentés et il serait particulièrement inopportun, me semble-t-il, que ce contrôle ait à être

effectué par l'autorité de police du Maire sur son territoire. Ce serait une nouvelle charge et particulièrement assez désagréable à entreprendre.

Quatrième observation : les indicateurs sociaux et de revenus de Wattlelos rendent à nos yeux, irréaliste, le fait que nombre de familles soit en situation d'acquiescer un nouveau véhicule sous cette contrainte. Parce que nombre de véhicules, que je viens de citer il y a un instant, ne pourront plus circuler sur le territoire de la MEL, si elle était mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2025. Et, il est évident, dans ces conditions, en tout cas c'est notre appréciation, qu'il n'y a pas lieu d'imposer une contrainte sur les ressources, le pouvoir d'achat et les conditions de vie des citoyens, s'il n'y a pas un impératif de santé publique qui rende indispensable une telle obligation. Et de fait, les autorités étatiques soulignent que nous sommes en deçà des seuils réglementaires et donc il n'y a pas d'impératif, ça n'est pas un impératif du point de vue de la santé publique. Enfin cinquième et dernière observation : elle emporte notre décision. Je vais être très clair : c'est que si ce n'est pas indispensable, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin que l'obligation légale. Voilà !

Dans ces conditions, la proposition de ce rapport numéro 5 que je présente à vos suffrages, mes chers collègues, et que j'ai présenté en Commission Administration Générale, est de faire en sorte que, par cette délibération, le Conseil Municipal de Wattlelos, qui doit faire un choix entre les deux scénarios, refuse le scénario 2 qui intègre les véhicules critères 4, 5 et non classés, et si, une ZFE-m devait être instituée sur le territoire communal comme métropolitain, préconise le scénario 1, dit minimal, que la loi prescrit à savoir : l'interdiction de circuler aux seuls véhicules non-classés.

Pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais je pense que pour bon nombre de nos concitoyens, notamment ceux qui nous écoutent, il faut savoir être précis sur ces choses qui sont parfois complexes, mais qui peuvent impacter très rapidement leurs conditions de vie et leur pouvoir d'achat dès le 1^{er} janvier 2025, selon la décision que la Métropole prendra et donc a fortiori l'avis que nous lui recommanderons. Voilà, j'en ai terminé sur cette présentation.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur Christophe RICCI sur ce rapport n°5.

Sortie de Monsieur Sébastien FITAMANT

Monsieur Christophe RICCI

Chers collègues,

En tant que professionnel de la mobilité, je constate chaque jour l'évolution rapide de ce secteur et les décisions prises ici et là qui risquent de laisser bon nombre de nos citoyens sur le bas-côté, si vous me permettez cette image. Aujourd'hui, nous discutons de la mise en place d'une Zone à Faibles Émissions (dite ZFE), une mesure nécessaire pour améliorer la qualité de l'air dans notre commune. Cependant, il est crucial de ne pas oublier les répercussions qu'aurait cette mesure sur les wattlelosiens, surtout ceux aux revenus modestes.

Notre groupe « Avec vous pour Wattlelos ! » est favorable au scénario minimal, interdisant la circulation aux véhicules d'avant 1996. Cette approche équilibrée permet de répondre aux exigences environnementales tout en limitant l'impact économique sur nos concitoyens. Il est tout aussi impératif de réfléchir à des solutions alternatives pour celles et ceux qui seront les plus affectés par cette mesure.

Il y a quelques années, j'ai participé aux états généraux du CNPA (Le Conseil National des Professions de l'Automobile) où nous avons discuté des transformations à venir dans le secteur de la mobilité en France. Lors de ce Conseil National, j'avais préconisé la promotion de la multimodalité pour préparer en douceur cette transition. Malheureusement, ces efforts n'ont visiblement pas été suffisants, et je constate aujourd'hui que beaucoup de nos concitoyens ne sont pas informés des ZFE-m et surtout des restrictions qu'elles

imposent. Je rappelle que nous parlons ici d'une interdiction totale de circuler pour que chacun comprenne bien de ce dont il s'agit.

Nous devons aller au-delà de la simple interdiction à venir et envisager une véritable stratégie de mobilité pour tous. Qu'allons-nous dire à ce père de famille qui utilise sa « bonne vieille Clio » ou sa « bonne vieille 205 » pour aller travailler à 30 kms de chez lui ? Quelles solutions allons-nous lui proposer ? Le pire dans tout cela, c'est que nombre de ces personnes ne sont pas conscientes des changements à venir. Nous devons les accompagner et les aider, Monsieur le Maire !

Voici donc quelques propositions pour tendre vers une Mobilité Inclusive

- Favoriser le Covoiturage et l'Autopartage :
 - o En mettant en place des plateformes locales de covoiturage et encourager l'autopartage pour réduire le nombre de véhicules individuels.
- Aider à l'Acquisition de Véhicules Écologiques :
 - o En favorisant les subventions pour l'achat de vélos électriques ou de véhicules moins polluants.
- Mettre en place des Packs Mobilité :
 - o Les développer en incluant des abonnements à des services de transport public, des crédits pour l'utilisation de véhicules partagés ou encore des formations à l'utilisation des modes de transport alternatifs.
- Communiquer et Sensibiliser :
 - o En lançant des campagnes d'information pour sensibiliser les résidents aux nouvelles mesures et aux solutions disponibles.

Monsieur le Maire, pour avoir longtemps exercé des responsabilités nationales au sein du groupement de la marque que je représente ainsi qu'au sein du syndicat Mobilians, je souhaite que cette assemblée prenne conscience de l'importance de ces enjeux. La mise en place d'une ZFE-m ne doit pas se faire au détriment de nos concitoyens les plus vulnérables. Nous devons agir maintenant pour leur offrir les moyens de se déplacer de manière durable et équitable.

Je vous remercie de votre attention. Notre groupe reste bien entendu disponible pour travailler rapidement sur cet enjeu crucial qu'est la mobilité !

Monsieur le Maire

Je vous remercie, ça peut nous arriver d'être d'accord. Et sur tous ces points-là, vous m'accorderez que j'ai fourni un effort de pédagogie en la matière justement, j'ai pris du temps. Parce que je ne suis pas sûr que tous nos concitoyens comprennent ce dont il s'agit. Il y a eu un débat dense de la majorité sur ce sujet-là mais nous avons retenu l'idée qu'en effet, il est impossible qu'un certain nombre de nos concitoyens à faibles revenus, qui rencontrent des difficultés à se déplacer, se voient comme ça, imposer au 1^{er} janvier, une nouvelle contrainte.

Ce n'est pas possible! Je suis profondément écologiste au fond de moi-même mais je ne crois pas à l'écologie punitive. Je pense qu'il y a un moment, il faut arrêter d'ennuyer le monde ! Pardonnez-moi de le dire. Il y a une hiérarchie des priorités, et dans la hiérarchie des priorités de calendrier, il faut voir le contrôle, l'ampleur du sacrifice financier à faire, le fait que l'on n'a pas le temps de mettre en place des dispositifs qui permettraient aussi à nos concitoyens de pouvoir accélérer le changement de leur véhicule. Et honnêtement,

même si le taux de chômage a beaucoup diminué, même s'il est passé de 9,5 à 5,5 en 6 ans, même si 2,5 millions d'emplois ont été créés, il reste encore un chômage ; il reste un revenu par habitant qui est relativement modeste et donc il y a des choses qu'on ne doit pas imposer à nos concitoyens. Bref, vous l'aurez compris, c'est le sens de l'état d'esprit de notre majorité municipale et de cette délibération n°5.

Vote sur le rapport n°5.

5. *Avis de la Commune sur le Projet ZFE sur la MEL*

Ne prend pas part au vote : M. Sébastien FITAMANT

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 42/42 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Retour de Monsieur Sébastien FLATMANT

Rapports n° 6 à 8 : Madame DE SMEDT

Rapporteure : Madame Myriam DE SMEDT

➤ **Présentation des rapports n°s 6 à 8**

Le rapport n° 6 va faire l'objet d'une présentation numérique.

**RAPPORT N°6- POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE ET DES
SOLIDARITÉS MÉTROPOLITAIN 2024-2030 – CONVENTION
COMMUNALE VILLE DE WATTRELOS**

PRÉSENTATION NUMÉRIQUE

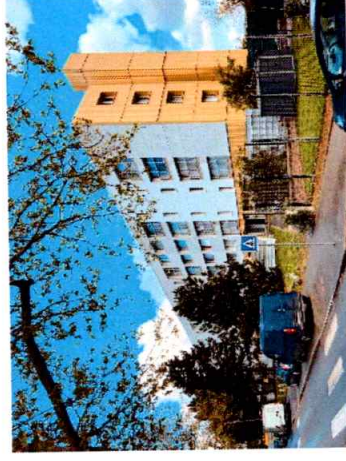
VILLE DE WATTRELOS

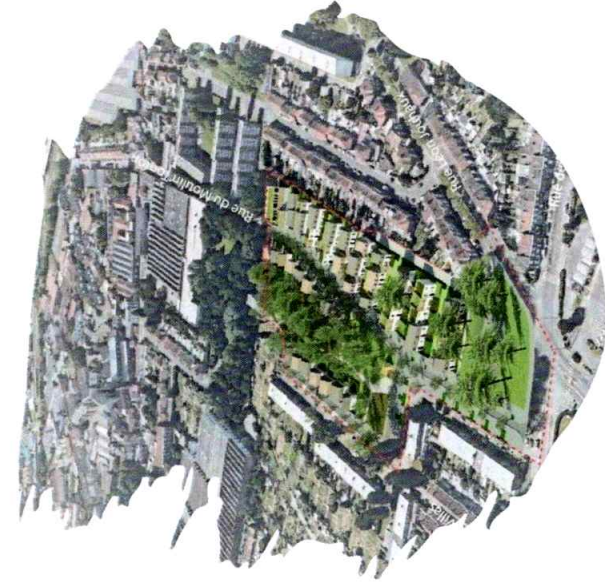
4 PRIORITÉS POUR MIEUX VIVRE LE PRÉSENT ET PRÉPARER LE FUTUR

Contrat de Ville et des Solidarités

2024 – 2030

quartiers2030



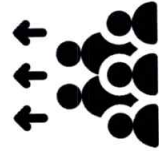


WATTRELOS : ses perspectives

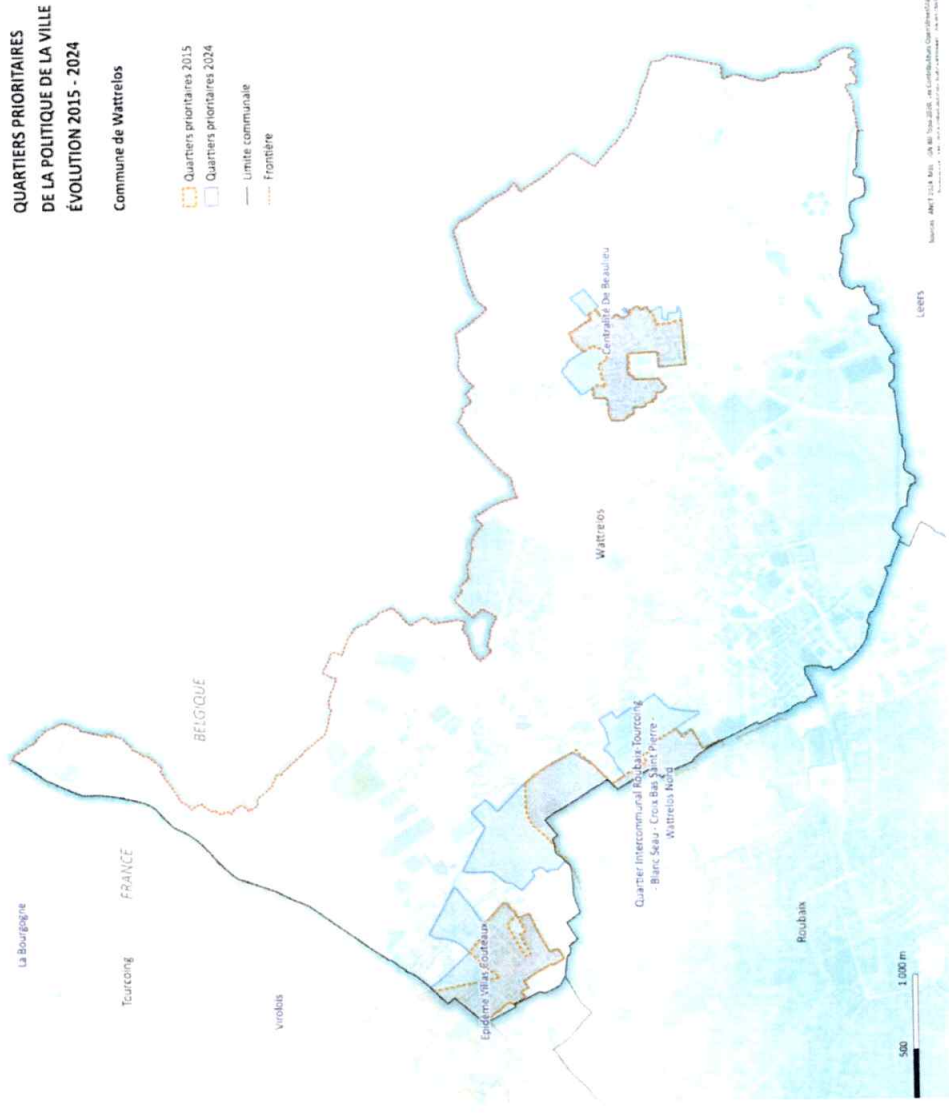
- La rénovation urbaine des Villas
- La poursuite des infrastructures routières
- L'arrivée du tramway
- La reconstruction du collège Néruda au Beck
- La construction d'une piscine métropolitaine

Une géographie prioritaire étendue

- La centralité de **Beaulieu**
- Le quartier des **Villas Couteaux**
- Une partie du quartier de la **Mousserie**
- Une partie du quartier du **Sapin Vert**
- Une partie du **Crétinier**



La part des habitants vivant en quartier prioritaire s'élève à **19,7 %** de la population wattlelosienne



Des caractéristiques repérées sur ces quartiers

Une population

plutôt jeune et familiale



Un taux de familles

monoparentales important



Un taux de pauvreté

plus élevé en QPV

(entre 36 et 43%)



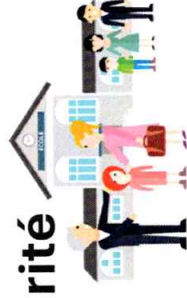
Un taux de chômage qui a fortement baissé depuis 2017 mais il demeure des difficultés de retour à l'emploi

pour :

- les + de 50 ans
- les chômeurs de longue durée



Des besoins en matière de **scolarité** et d'**éducation**



Des besoins en matière de **santé** et de **prévention**

4 grandes priorités définies pour Wattrelos

La réussite éducative et scolaire de tous les jeunes






L'accès à l'emploi et l'insertion socio-professionnelle

La lutte contre l'isolement et la pauvreté

Le vivre ensemble : l'engagement associatif et citoyen ainsi que
l'amélioration du cadre de vie

- **La Santé, le handicap et la transition écologique** seront des thématiques traitées en transversal.
- **Pour chaque priorité, des objectifs** ont été déterminés avec nos partenaires et **des préconisations et perspectives** ont été retenues.

Des moyens mobilisés

-  • **Des partenaires et des moyens mobilisés** sur ces quartiers : La MEL, l'Etat, la Région, le Département, l'ARS, l'Education Nationale, la CAF, la CPAM, les Bailleurs, France travail ...
-  • **Des crédits spécifiques Politique de la Ville** : Etat, Ville, MEL, Région etc... mobilisés pour les actions du contrat de ville.
-  • **Un engagement financier pluriannuel** proposé aux associations.
-  • **Une évaluation chiffrée et précise** pour chaque action.
-  • **Un travail coordonné et cohérent** avec nos différentes politiques contractuelles Convention territoriale Globalisée (CAF), Territoire Zéro Non Recours (CCAS) ...

A venir... d'ici la fin d'année ...

- Un avenant qui précisera les **modalités d'évaluation** avec des indicateur précis, chiffrés et qualitatifs.
- Un second avenant concernant **la GUSP**, Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, et **l'ATFPB** (Abatement des Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties) qui fera l'objet d'une convention pour améliorer la vie quotidienne des habitants en répondant aux problèmes liés à l'habitat et au cadre de vie sur les quartiers prioritaires.

**RAPPORT N°7- SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

**RAPPORT N°8- CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES – MISE EN
CONCURRENCE – MANDAT**

Le rapport n°7, il s'agit de la présentation de la Convention Territoriale Globale. Cette convention sera contractualisée pour 5 ans. Elle a été établie sur le même schéma, en même temps, sur un diagnostic, sur des réunions avec nos partenaires. On a donc renforcé l'efficacité de nos politiques auprès des familles. On a quatre priorités : la première, lutter contre l'isolement et la pauvreté, la deuxième, favoriser le bien-être de tous les habitants, la troisième, accompagner les enfants et leurs familles dans leur parcours de vie et leur épanouissement et la 4^{ème}, soutenir les jeunes dans leur émancipation et leur citoyenneté en lien avec leur famille. Il s'agit donc aujourd'hui de permettre la signature de cette convention.

Le rapport n°8, il s'agit d'une délibération ressources humaines qui concerne le contrat de groupe assurance statutaire et mise en concurrence et mandat. Le Centre de Gestion doit renouveler le marché de son contrat d'assurance statutaire et il nous est proposé de nous y associer. C'est un contrat qui consiste à garantir et accompagner les collectivités en tant qu'employeur face aux risques liés à la maladie, l'accident, les arrêts de travail des agents. Le Centre de Gestion nous propose donc un contrat mutualisé pour les collectivités. Cette délibération ce n'est pas un engagement, c'est juste pour nous permettre de s'inscrire dans cette procédure. Au retour de l'appel d'offre, nous regarderons de plus près ce qu'il en est et ce n'est qu'à ce moment-là que je reviendrai vers vous pour valider ou non l'engagement concernant ce contrat.

Monsieur le Maire

Madame, je crois que le contenu de tout ce qui tourne autour des politiques contractuelles et de la politique de la ville est au moins aussi complexe à suivre que les problématiques budgétaires. J'ai essayé, du point de vue de l'impulsion que je donne à la Métropole Européenne de Lille, de simplifier toutes ces procédures avec les associations, avec la Préfète, qui est très réceptive, et nous-même d'ailleurs nous mettons les en œuvre, mais c'est quand même quelque chose de très complexe.

Finalement la politique de la ville c'est quoi ? C'est : de quelle façon peut-on aider les habitants qui ont moins, à pouvoir bénéficier d'un certain nombre de priorités, qui ont besoin d'être renforcées spécifiquement pour eux dans certains quartiers, dans certaines conditions d'accès : à la santé, à l'emploi, à l'éducation ? C'est tout simplement cela. Mais que c'est compliqué tout ça ! Mais bon, c'est nécessaire.

Je voudrais aussi vous remercier, vous féliciter, Madame ainsi que celles et ceux qui ont travaillé à vos côtés, parce que, pour avoir donné cette impulsion justement au niveau de la Métropole, je sais que toutes les villes ne seront pas au rendez-vous du 30 juin, pour leur Contrat ville. Beaucoup ont demandé le report et c'est un délai raisonnable encore jusqu'en octobre. Wattrelos sera au rendez-vous, grâce à ce Contrat ville qui est un bon contrat. Il aurait toujours pu être plus perfectible bien entendu mais vu les délais dans lequel il a été préparé, il pose les bonnes questions, il diagnostique les bons problèmes et il y apporte les bonnes réponses à la hauteur de ce que l'on peut faire dans le partenariat avec l'État, la MEL, la Région et le Département, bref l'ensemble de nos partenaires.

Madame Myriam DE SMEDT

Je voudrais juste m'associer à vos remerciements, les adresser à nos techniciens bien sur qui ont effectué un travail fastidieux mais aussi associer les associations de territoire, les institutions : l'Éducation Nationale, Acti'Jeunes, les Centres-Sociaux, la Mission Locale, Horizon 9 avec qui nous avons eu vraiment des moments riches de débat et des moments constructifs.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas eu le temps de le dire mais ça me va aussi très bien. Enfin donc un très beau document, un peu long évidemment dans nos présentations mais c'est un Conseil avec des textes fondamentaux.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur les rapports.

6. *Politique de la ville - Contrat de Ville et des solidarités métropolitain 2024-2030 – Convention Communale Ville de Wattrelos.*

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

7. *Signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales*

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

8. *Contrat groupe assurances statutaires – Mise en concurrence – Mandat*

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Nous arrivons encore à une autre délibération qui est importante puisque nous avons prolongé la convention avec notre partenaire jeunesse qui est Acti'Jeunes à la fin de l'année dernière, jusqu'à l'été 2024. Sur cette convention maintenant il nous faut nous prononcer. Mais, pour que l'on puisse se prononcer sur les termes de cette convention, sur les priorités qui y sont affichées, et sur les engagements que l'association prend en partenariat avec la Ville, il est de bon ton, et je pense que c'est une bonne méthode de travail, que la ville présente, ou plutôt rappelle aussi rapidement que possible, ce que sont les bases de sa politique jeunesse. Donc Monsieur MEKKI, je vous ai demandé de faire cette rapide présentation avant que vous puissiez nous présenter justement les termes de la convention. Je vous passe la parole.

Communication Monsieur Tarik MEKKI sur le cadre municipal de la Politique Jeunesse.

PRÉSENTATION NUMÉRIQUE

AGIR POUR LA JEUNESSE

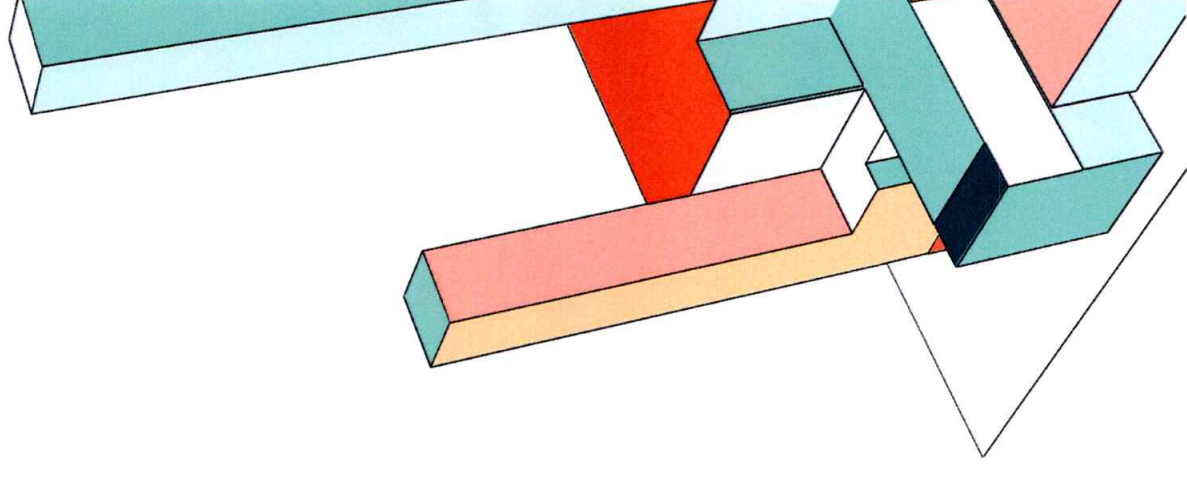
UNE AMBITION WATTELOSIENNE



Présentation du Document de politique transversale
Juin 2024

LA JEUNESSE WATTRELOSIENNE

- Une ville jeune
 - Les moins de 20 ans constituent **28% de la population** (INSEE 2019)
 - La part des enfants et des jeunes dans la population est **supérieure** à celle de la MEL, du Département et de la Région
- Une jeunesse plurielle
 - De la préadolescence à l'insertion professionnelle: **12 ans à 25+**
 - Une diversité des situations particulières
 - L'évolutivité des besoins au gré des âges et des situations



4 ÉTAPES POUR ACCOMPAGNER L'ÉMANCIPATION DES JEUNES



Animer et nouer contact

Accompagner le jeune et
sa famille

Ouvrir les perspectives

Prévenir les pratiques à
risque

ETAPE 1 ANIMER ET NOUER CONTACT EN PROXIMITÉ

Objectifs stratégiques

- ❖ Enrichir l'offre d'animation de proximité
- ❖ Aller à la rencontre des jeunes et des familles

Exemples de pistes de travail

- Développer les accueils de loisirs
 - Investir de nouveaux secteurs
 - Renforcer la visibilité et la communication
 - Adapter les programmes aux nouveaux besoins des jeunes
- Ouvrir les structures aux quartiers
 - Proposer des ateliers mobiles
 - Investir l'espace public
 - Développer les actions intergénérationnelles
 - Inciter les actions d'entraide sur le quartier
 - Participer aux événements des partenaires

ETAPE 2 ACCOMPAGNER LE JEUNE ET SA FAMILLE DANS SON PROJET D'AUTONOMIE

Objectifs stratégiques

- ❖ Favoriser la réussite scolaire de chaque jeune
- ❖ Soutenir les parents dans leur rôle d'éducateur
- ❖ Aider à la formation et l'insertion professionnelle
- ❖ Faciliter les premiers accès aux droits

Exemples de pistes de travail

- Programmes d'aides aux devoirs
- Accompagner les élèves en décrochage
- Lieux et temps ouverts d'écoute
- Sessions de sensibilisation et d'échanges sur des thématiques particulières
- Favoriser l'entraide
- Accès aux stages
- Rencontres avec les professionnels
- Programmes de mentorat
- Accompagnement des démarches administratives
- Sensibiliser aux différentes aides accessibles aux jeunes
- Solliciter des partenariats d'aide et d'informaiton

ETAPE 3 OUVRIR LES PERSPECTIVES DES JEUNES

Exemples de pistes de travail

- Développer le bénévolat
- Mettre en place des projets écocitoyens
- Valoriser les contributions des jeunes

- Informer sur les solutions de mobilité
- Organiser des déplacements à l'échelle métropolitaine
- Proposer des séjours pour ouvrir les horizons

- Mixité des adhésions et des animations
- Lutter contre la fracture numérique
- Changer les regards sur la diversité des situations de handicaps et agir pour l'inclusion

Objectifs stratégiques

- ❖ Promouvoir l'engagement
- ❖ Faciliter la mobilité
- ❖ Favoriser l'égalité des chances



ETAPE 4

PRÉVENIR LES PRATIQUES A RISQUE

Exemples de pistes de travail

Objectifs stratégiques

- ❖ Prévenir la santé physique
- ❖ Prévenir la santé mentale
- ❖ Prévenir les incivilités et les tensions

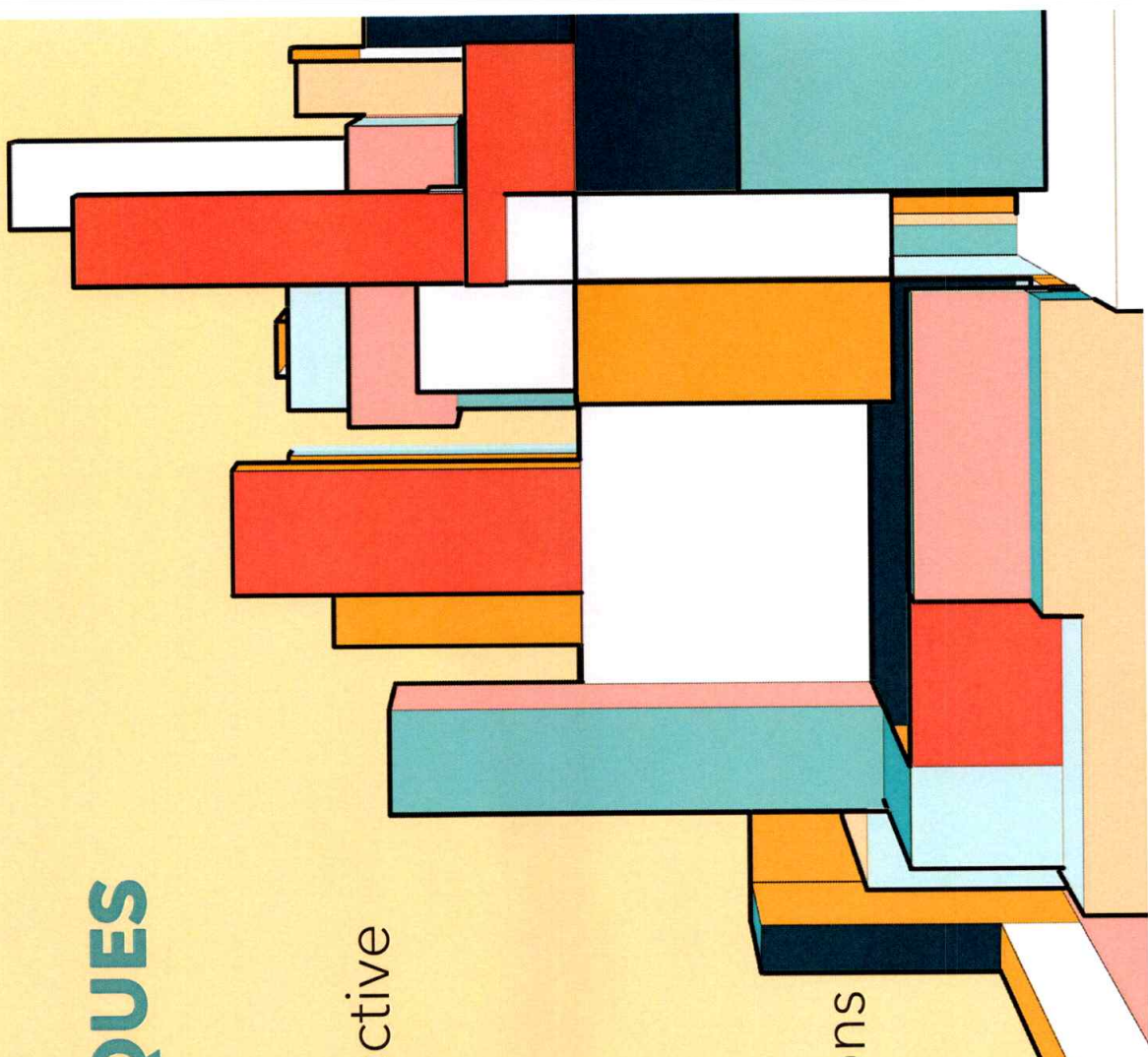
- Animer les terrains de proximité
- Encadrer le développement de l'E-Sport
- Informer sur les risques d'une surexposition aux écrans
- Sensibiliser et lutter contre les addictions

- Former les animateurs pour prévenir le harcèlement
- Identifier et aller vers les jeunes en situation d'isolement
- Informer les familles sur les appuis possibles

- Développer la présence sur l'espace public à horaires décalés
- Proposer des événements pour établir un lien de confiance
- Coordonner le travail des acteurs de proximité

4 ÉTAPES 12 OBJECTIFS STRATÉGIQUES 62 PISTES DE TRAVAIL

- Pour mettre les actions en perspective
- Pour concrétiser les orientations politiques
- Pour un suivi des projets
- Pour une lisibilité partagée
- Pour orienter les contractualisations et conventions d'objectifs



Rapport n° 9 : Monsieur Tarik MEKKI, Adjoint au Maire

Rapporteur : Monsieur Tarik MEKKI

RAPPORT N°9- CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC ENTRE LA VILLE DE WATTRELOS ET L'ASSOCIATION « ACTI'JEUNES » - RENOUVELLEMENT DE CONVENTION POUR LA PÉRIODE 2024-2026.

Conformément à l'article 2 de la Convention, l'association a remis le 30 octobre 2023 le rapport d'évaluation donc l'audit de la période 2021-2023. L'objet de cette délibération est d'autoriser la signature de la convention d'objectifs et d'obligations de service public avec l'Association Acti'Jeunes pour la période 2024-2026. La convention permettra notamment une évaluation plus fine des actions menées par l'association.

Monsieur le Maire

Merci Cher collègue de cette communication et de cette présentation synthétique mais qui permet de mettre en perspective le sens de cette délibération, de notre nouvel engagement. Il ne se fait pas sur du vide, il se fait sur une histoire, il se fait sur un bilan, il se fait sur une évaluation, il se fait aussi sur des projections sur l'avenir. Vous les avez bien présentées.

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur Denis CROIGNY sur le rapport n°9

Monsieur Denis CROIGNY

Monsieur le Maire , Chers collègues , Monsieur l'Adjoint à la Jeunesse,

Lors d'un Conseil Municipal passé , j'ai affirmé qu'Acti'Jeunes était d'utilité wattrelosienne , au même titre que les Centres-Sociaux ou la Mission Locale. Je le pense toujours , voire plus encore aujourd'hui.

Comme j'ai pu l'exprimer en commission Education, Jeunesse et Sport, cette convention va dans le bon sens , et pour éviter tout suspens , je précise que notre groupe votera pour.

Cette nouvelle convention aborde , définit et enrichit les orientations, qu'alors en responsabilité, j'avais priorisé avec le Président et le Directeur d'Acti'Jeunes. Ainsi , et vous en conviendrez, pour construire l'avenir , il faut savoir s'appuyer sur le passé. Aussi m'étais-je inspiré du travail de mon prédécesseur , Monsieur BÉDART. Je ne puis qu'être satisfait du fait que vous vous soyez appuyé sur mon actif , c'est-à-dire sur mon passé (et non un passif...certains comprendront). Avec nos partenaires , nous avons porté nos efforts sur le développement de la parité, de la mixité sociale, de l'autonomie, de la laïcité et de la citoyenneté. Vous avez poursuivi ce chantier , je m'en réjouis et vous remercie.

La citoyenneté , c'est-à-dire le fait d'être reconnu comme impliqué dans la vie de la société et de la cité, est un axe essentiel qui vise à inculquer à notre jeunesse la nécessité de participer à l'effort collectif et à s'affirmer.

Ce aujourd'hui plus que jamais. Le contexte actuel , et les prochaines élections font courir au pays et à notre ville un risque de chaos incommensurable !

Comment envisager que des partis qui ne réunissent tout au plus que 15% des voix des inscrits , puissent un jour en arriver à obtenir le pouvoir de décider de tout . . .

J'ai un vœu profond à formuler , celui de voir nos concitoyens , et donc nos jeunes , se mobiliser lors du vote, pour que l'humanisme , la démocratie et les valeurs républicaines soient défendues et préservées.

Monsieur le Maire

Monsieur CROIGNY, vous ne posez pas de question et j'enregistre avec satisfaction le vote positif de votre groupe sur un moment important. Car, en effet la jeunesse est au cœur des préoccupations, aujourd'hui plus encore et dans une ville aussi jeune que la nôtre. Je pense qu'au-delà des combats politiques à mener, il y a des héritages que l'on doit à nos prédécesseurs, s'ils nous ont laissé un héritage qui est précieux, c'est celui de la République, celui de la Liberté, de l'Égalité, la Fraternité.

Mais moi, si un jour je me suis engagé dans la vie publique, c'est aussi parce que dans la République, j'y ai aussi rencontré la tolérance, le respect, la mixité, le vivre ensemble qui est tellement important, et dont je crains, un peu comme vous, si j'ai bien compris, qu'il puisse être entamé par des décisions irresponsables et dangereuses. Je laisse là le débat. Je me cantonne justement simplement à l'objectif, évidemment qui est le nôtre, c'est de réussir notre jeunesse. Et je sais gré à Monsieur Tarik MEKKI d'avoir travaillé de manière très approfondie en liaison avec les associations, mais aussi un travail personnel important avec ses collaborateurs ici en mairie, pour mettre en perspective ce qu'est la jeunesse, ce que sont les jeunes Watreloisennes, et les différentes réponses qu'il faut y construire, le chantier est immense. S'occuper de la jeunesse avec autant de fougue, de passion, d'envie, et d'énergie c'est ce que nous nous efforçons de faire avec ces partenaires, que vous avez cité tout à l'heure ; ils sont effectivement nombreux ; merci Madame DE SMEDT de l'avoir rappelé, c'est vrai, ActiJeunes, c'est vrai, les Centres-Sociaux, c'est vrai, la Mission Locale qui fait un travail remarquable, c'est vrai aussi, Horizon9 que j'ai rencontré d'ailleurs encore tout à l'heure. Voilà, c'est toute une mobilisation au service de nos jeunes parce que nous voulons qu'elle réussisse cette jeunesse !

Donc, je crois que l'on se donne les moyens sur cette convention 2024-2026 d'aller au-delà. Nous aurons à traiter les questions financières d'ActiJeunes pour la consolider, parce que malheureusement le flot des subventions, en dehors de l'action municipale, se réduit en tout cas, se tarit ou s'assèche. Il nous faut être vigilants vis-à-vis de nos partenaires : Département, Région, je pense en particulier à la Région qui est en phase de repli à cet égard. Mais nous, nous serons au rendez-vous et on aura à prendre les décisions nécessaires. En tout cas, si on est d'accord sur les objectifs politiques, on arrivera à trouver les moyens nécessaires pour pouvoir y répondre. Merci de votre soutien.

Vote sur le rapport.

9. *Convention d'objectifs et d'obligations de service public entre la Ville de Watrelos et l'Association « ACTI JEUNES » - Renouvellement de convention pour la période 2024-2026.*

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Rapport n° 10 : Madame Zohra REIFFERS, Adjointe au Maire

Rapporteuse : Madame Zohra REIFFERS

**RAPPORT N°10- CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU
TERRITOIRE – APPROBATION – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame Zohra REIFFERS

Il s'agit d'une délibération qui concerne donc une convention d'opération de revitalisation du territoire. Dans le cadre du Plan Local de l'Habitat Métropolitain adopté en 2023, la Métropole Européenne de Lille fait de la lutte contre l'habitat indigne une de ses priorités d'action et c'est naturellement que la Ville de Wattrelos s'est impliquée dans l'ensemble des dispositifs de lutte contre l'insalubrité et de l'indécence avec pour objectif de repérer les situations d'indignité. La délibération présentée aujourd'hui donc est relative, comme je vous le disais, à une opération de revitalisation du territoire et plus précisément la signature d'une convention pour intégrer ce dispositif et ainsi permettre aux différents opérateurs de bénéficier de subventions pour la réhabilitation ou encore la revalorisation de logements vacants identifiés par la Ville.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport.

10. Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire – Approbation – Autorisation de signature

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Rapport n° 11 : Monsieur Gilbert CHARLES, Adjoint au Maire

Rapporteur : Monsieur Gilbert CHARLES

**RAPPORT N°11- POLE CULTURE – TARIFICATION DES ACTIVITÉS EXERCÉES AU
CENTRE SOCIO-ÉDUCATIF**

Monsieur Gilbert CHARLES

Depuis juin 2009, les activités du Centre-Socio-Éducatif ont été reprises en régie municipale et 1 an après les tarifs ont été validés par délibération pour diverses activités artistiques culturelles et sportives. Depuis 2010, les activités proposées ont évolué, certaines ont arrêté, d'autres sont apparues. Les adhérents de ces associations doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20 € auprès de la commune, des cours identiques sont également dispensés dans d'autres salles municipales mais sans cotisation obligatoire. Dans un souci d'équité, il est donc proposé au Conseil Municipal de supprimer cette cotisation de 20 €. Cette décision générerait une perte de recette annuelle de 4 880 € mais respecterait le programme culturel de la Ville qui prévoit l'accès à la culture, au sport, et aux arts au plus grand nombre.

Monsieur le Maire

Alors l'an dernier, vous supprimiez les tarifs pour venir assister au gala danse, là, vous supprimez la cotisation du CSE, vous voulez vraiment devenir l'Adjoint le plus populaire de Wattrelos ! « C'est pour le mieux vivre de nos concitoyens » je le dis parce que votre micro était éteint. Nous le croyons aussi dans la majorité donc c'est pour ça qu'on propose cette mesure.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport.

11. Pole Culture – Tarification des activités exercées au Centre Socio-Éducatif

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Rapport n° 12 : Madame Myriam LESTIENNE, Adjointe au Maire

Rapporteuse : Madame Myriam LESTIENNE

RAPPORT N°12- ORDRE DES ARCHITECTES – COTISATION ANNUELLE

C'est une délibération qui concerne la cotisation annuelle à l'Ordre des Architectes. En effet, pour pouvoir exercer le métier d'architecte, il faut s'acquitter d'une cotisation annuelle à l'Ordre des Architectes et la Ville de Wattrelos a fait le choix d'avoir un architecte au sein du bureau d'études pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre en interne. Jusqu'à l'année dernière, c'était la ville qui payait directement la cotisation annuelle. Cette année l'ordre a revu la procédure et demande à l'architecte en question, de régler directement sa cotisation de 720 €.

Donc cette délibération a pour objet d'autoriser le remboursement de cette cotisation à l'agent qui exerce une mission d'architecte pour la collectivité.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention
Vote sur le rapport.

12. Ordre des Architectes – Cotisation annuelle

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Avant de poursuivre sur les délibérations, j'ai demandé à **Monsieur Azedine TALEB-AHMED** de nous faire, en communication, un point sur la prochaine rentrée scolaire, et particulièrement sur les ouvertures et fermetures de classes.

Communication Monsieur TALEB-AHMED Azedine sur la rentrée scolaire

Par courrier du 28 février dernier, la Direction des Services Académique de l'Éducation Nationale du Nord a communiqué à notre ville des ouvertures et des fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2024.

Au regard des évolutions démographiques par secteur et des classes à dédoubler dans les écoles en éducation prioritaire, le rectorat a ainsi décidé : le retrait de trois dispositifs de dédoublement dans les écoles élémentaires Léo Lagrange, Camus et Jean Macé, le retrait d'un dispositif d'enseignement à l'école maternelle Anatole France, l'ouverture de trois dispositifs de dédoublement pour les grandes sections des écoles Marie-Curie, Jean Zay, Ferdinand Buisson, l'ouverture de deux dispositifs de dédoublement grande section CP-CE1 dont 1 à l'école Lavoisier et un autre à l'école Condorcet, l'ouverture de trois postes d'enseignant maternel à l'école Jacques Brel, à l'école Camus, et à Condorcet. Avec 8 ouvertures pour 4 fermetures ce sont donc au total 4 classes et autant d'enseignants supplémentaires pour les écoles Wattrelosiennes à la prochaine rentrée. Il est important de noter que cette situation positive, est exceptionnelle, au regard des contextes démographiques régionaux. Je pense qu'on n'a pas à en rougir. Sachez enfin que pour répondre à ces nouveaux besoins, la Ville a investi en construisant 2 classes supplémentaires au sein de l'école Condorcet, en achetant le mobilier scolaire nécessaire au fonctionnement de ces deux nouvelles classes sur inventaire fait auprès des directions pour que tout soit prêt pour le 2 septembre, jour de la rentrée.

Rapport n° 13 : Monsieur Azedine TALEB-AHMED, Adjoint au Maire

Rapporteur : Monsieur Azedine TALEB-AHMED

RAPPORT N°13- COOPÉRATION INTERCOMMUNALE EN MATIÈRE SCOLAIRE – MODIFICATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES EXTRA-MUROS.

La délibération du 21 décembre 2023 a autorisé la mise à jour de l'accord intercommunal fixant les conditions de prise en charge réciproque des frais de scolarité des enfants des communes cosignataires. Il s'agissait, rappelons-nous, de la dématérialisation de la transmission des actes. Depuis la ville de Comines a fait valoir son droit de retrait immédiat du dispositif conformément à l'article 5 de la Convention. Ce retrait n'apporte aucune conséquence sur les conditions d'application de la convention. Il est par conséquent proposé d'autoriser la signature de la nouvelle convention actant le départ de cette commune.

Monsieur le Maire

Je reviens un peu sur votre communication : 8 ouvertures, 4 suppressions, c'est un solde net positif effectivement. D'après ce que je peux voir dans les communes alentour, on se distingue plutôt positivement. Tant mieux pour les jeunes et les élèves Wattrelosiens.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

13. *Coopération intercommunale en matière scolaire – Modification de la convention relative à l'inscription des élèves extra-muros.*

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Rapport n° 14 : Monsieur Steeve DE MATOS, Conseiller Municipal Délégué

Rapporteur : Monsieur Steeve DE MATOS

RAPPORT N°14- RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Chers collègues, par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a adopté le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant et l'a rendu applicable au 1^{er} juillet 2023. Dans la continuité et par délibération le 22 décembre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement 2024-2028 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord relatives à la prestation de service unique (PSU). Désormais, chaque structure municipale, (les trois multi-accueils ainsi que la crèche familiale de la ville), doit faire l'objet de son propre règlement de fonctionnement, cela afin de permettre le renouvellement de cette prestation de service unique. Cette mise à jour est un acte indispensable à la poursuite du partenariat et du soutien de la CAF dans l'action municipale en direction de la petite enfance. En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'abroger la délibération n°42 du 9 juin 2023 et tout règlement de fonctionnement antérieur, de valider le règlement de fonctionnement pour chaque établissement d'accueil du jeune enfant et de les rendre applicables au 1^{er} juillet 2024.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

14. Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Rapport n° 15 : Madame Annie CHANTRIE, Conseillère Municipale Déléguée

Rapporteuse : Madame Annie CHANTRIE

RAPPORT N°15- PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit de proposer au Conseil Municipal de voter les montants de la participation financière de la ville aux dépenses de fonctionnement de quatre écoles sous gestion des OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique). Les écoles concernées sont celles de l'Enfant Jésus, Lacordaire, Notre-Dame de la Mousserie, et Notre-Dame de Lourdes. La délibération du 18 avril 2024 a autorisé la signature des protocoles d'accord avec les OGEC de Wattrelos portant sur la précision de la méthode de calcul des forfaits qui pour l'année scolaire 2024-2025 s'établissant sur la base du Compte Administratif 2023. Outre l'évolution des dépenses des bâtiments et des ressources humaines affectées au temps scolaire afin de s'ajuster sur l'évolution des coûts de service, le forfait 2024-2025 valorise également

l'intervention scolaire des éco-animateurs en année pleine pour les élèves de ces quatre établissements. Les forfaits annuels pour les élèves de ces écoles domiciliés sur la commune sont par élève de classe maternelle de 1 368 €, par élève de classes élémentaires de 781 €. Par ailleurs, les classes spécialisées des écoles sous contrat bénéficie d'une aide complémentaire qu'il est proposé de fixer à 1 240 €.

Monsieur le Maire

Nous respectons l'engagement que nous avons pris, je le dis, puisqu'au terme du contentieux qui s'est soldé vous le savez par un protocole d'accord, la ville avait pris les engagements de versement qui ont été tenus et respectés pour l'exercice 2024, il y a un complément pour l'année 2025. Nous avons notamment pris aussi comme engagement, et nous l'avons mis en œuvre déjà dès l'an dernier, que nous adopterions un nouveau forfait sur la base du Compte Administratif immédiatement N-1. J'ai présenté tout à l'heure le Compte Administratif 2023, c'est sur celui-ci que les chiffres pour l'année scolaire 2024-2025 ont été arrêtés tels que vous les avez indiqués chère collègue. Donc la ville a pris des engagements, elle les respecte et comme je l'ai dit, nous sommes dorénavant dans une situation apaisée et c'est tant mieux pour la scolarité de nos enfants.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Vote sur le rapport.

15. Participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles sous contrat d'association.

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Rapport n° 16 : Madame Basma HAMMAMI BELAID, Conseillère Municipale Déléguée

Rapporteuse : Madame Basma HAMMAMI BELAID

RAPPORT N°16- SIGNATURE DU PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE DE RAPPEL A L'ORDRE

Madame Basma HAMMAMI BELAID

Une délibération relative au protocole de rappel à l'ordre qui est un outil de la loi de mars 2007 relative à la prévention de la délinquance. Ce rappel à l'ordre qui est une injonction verbale du Maire, pourra être mobilisé pour des situations d'absentéisme scolaire, d'incivilités, de conflits de voisinage, il pourra être mobilisé à la fois pour les mineurs et les majeurs. En tout cas, il ne pourra pas être mobilisé pour les crimes et les délits. Pour mobiliser le rappel à l'ordre, on souhaite protocoliser avec le Parquet et donc l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à protocoliser avec le Parquet.

Monsieur le Maire

J'ai été saisi de deux demandes d'intervention de Monsieur Christophe RICCI et de Monsieur Jean-François SOYEZ sur le rapport n°16

Monsieur Christophe RICCI

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je souhaite exprimer notre satisfaction quant à la mise en place de la mesure de rappel à l'ordre. Cette initiative, que nous soutenons pleinement, faisait partie de notre programme électoral de 2020. Il s'agissait de notre « engagement n°5 ». Cette mesure responsabilise nos concitoyens en rappelant les règles de vie en société et en prévenant les comportements répréhensibles avant qu'ils ne deviennent des délits.

Elle permet une intervention rapide et de proximité, montrant que la municipalité est à l'écoute et réactive face aux problèmes de sécurité. Pour les mineurs, l'implication des parents est cruciale, renforçant le rôle éducatif de la famille et prévenant la délinquance juvénile. Le rappel à l'ordre peut s'accompagner de propositions de médiation et d'orientation vers des services sociaux, des éducateurs, des associations ou d'autres services en offrant des solutions adaptées aux besoins des personnes concernées.

Nous sommes satisfaits de voir que la majorité reprend, une nouvelle fois, l'une des mesures que notre groupe « Avec vous pour Wattrelos ! » avait, en 2020, proposée aux Wattrelosiens. Nous espérons que cette initiative améliorera la tranquillité publique et renforcera la confiance entre les citoyens et la municipalité.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur Jean François SOYEZ

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je vais raccourcir mon texte puisque notre collègue Monsieur RICCI a bien résumé la situation et je partage son point de vue. Nous avons nous aussi à l'époque en 2020 porté cette proposition dans notre projet politique.

Nous sommes donc convaincus que cette démarche sera utile pour faire prendre conscience à certains habitants que tout comportement n'est pas acceptable dans notre commune. Le rappel à l'ordre est un outil précieux qui permettra sans doute de calmer quelques individus pensant qu'ils ont le droit de tout faire. Il s'agit d'une réponse institutionnelle simple et rapide aux incivilités et aux troubles à l'ordre public. Je ne reviens pas sur les troubles, Monsieur RICCI les a bien rappelés.

Il est important de noter que cette mesure renforce le pouvoir de police du Maire, comme le stipule l'article L. 2212-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. En tant que premier magistrat de la ville, il est essentiel que vous

rappelliez, Monsieur le Maire, que vous êtes le garant de la sécurité et de la tranquillité dans notre commune. Le protocole de mise en œuvre du rappel à l'ordre prévoit une procédure claire et encadrée. Lorsqu'un fait est signalé, l'auteur sera convoqué par courrier officiel à un entretien, après consultation du Parquet.

Nous avons deux questions à vous poser : Recevrez-vous les personnes convoquées en présence d'un brigadier de police, comme nous vous le recommandons, ou en présence d'un autre collaborateur ?

En cas de non-présentation de la personne convoquée, envisagez-vous l'usage systématique de mesures plus coercitives que la loi vous permet d'appliquer comme le signalement au Parquet pouvant aboutir à une contravention ou bien encore, dans le cas d'un mineur d'âge, le recours à l'information préoccupante adressée au conseil départemental ?

Nous espérons vivement que cet outil sera utilisé chaque fois que nécessaire pour maintenir l'ordre et la tranquillité publics dans notre ville. À ce titre, nous sollicitons de votre part, Monsieur le Maire, un compte rendu annuel détaillant le nombre de rappels à l'ordre effectués, ainsi que toutes les précisions que vous pourrez légalement communiquer au Conseil Municipal.

En conclusion, nous réitérons notre soutien à cette initiative qui s'inscrit parfaitement dans notre vision d'une ville sûre et respectueuse pour tous ses habitants.

Monsieur le Maire

Si j'ai bien compris, vous approuvez aussi. Madame HAMMAMI, vous voulez dire deux mots peut-être, il y a des questions qui ont été posées.

Madame Basma HAMMAMI BELAID

Avant de répondre aux questions, moi je suis ravie qu'on s'accorde effectivement et si vous me le permettez Monsieur le Maire, je fais le vœu ou le souhait qu'on s'accorde également à court terme et à moyen terme sur le bien vivre tous ensemble.

Concernant les questions posées par Monsieur SOYEZ. S'agissant de la personne qui recevra la personne convoquée, le protocole est clair comme vous l'avez indiqué, Monsieur SOYEZ, c'est Monsieur le Maire ou par délégation quelqu'un qui sera désigné par Monsieur le Maire. Si la personne ne vient pas ou que les faits sont réitérés et que la nuisance continue, on en informera le Parquet qui évaluera l'opportunité des poursuites. On n'a pas dans notre escarcelle, et vous le savez très bien monsieur SOYEZ, la possibilité de poursuite. Cela relève de l'autorité judiciaire et du Parquet pour être plus précise. L'autre question ?

Monsieur le Maire

La question est de savoir s'il y avait un représentant de la police qui assistait ou un collaborateur ?

Madame Basma HAMMAMI BELAID

C'est à définir.

Monsieur le Maire

Oui je pense qu'effectivement ça reste à définir. Honnêtement sur cette procédure, je vous remercie de votre soutien à l'un et à l'autre. Jusqu'à présent, la procédure sans être formalisée existait. Vous pensez bien que s'il y a des difficultés, il y a des convocations. C'était en l'occurrence mon Adjoint à la sécurité, (cela m'est arrivé plus rarement je reconnais car c'est une délégation qui lui est faite), avec Madame HAMMAMI BELAID Conseillère Municipale Déléguée à ses côtés, qui convoquaient parents, famille, lorsqu'il y avait des difficultés. Comme disait Monsieur Jourdain, on faisait un peu de la prose sans le savoir ! Donc ce type de procédure existait. Elle bute sur une réalité, cette procédure à la Monsieur Jourdain, c'est que tout simplement, elle n'était pas formalisée en tant que telle. Le nombre de fois où des rapports transmis, parfois même sur des cas, des demandes de mise en cause plus fortes auprès des services du Procureur, nous sont revenus longtemps après une période de silence, sans suite et sans lendemain. Et que dire des procédures, lorsqu'il s'agit de se tourner auprès du Procureur du Roi, lorsqu'elles mettent en cause des voisins belges ? Très objectivement, je me dis que peut-être obtiendrons-nous maintenant plus facilement des réponses, parce qu'à côté de ma signature que je mettrai - si tant est que vous votiez évidemment cette délibération, ce dont je ne doute pas - donc à côté de ma signature, il y aura celle du Procureur. J'espère donc que les procédures que nous engagerons et que nous transmettrons au Parquet, seront plus souvent suivies de suite que celles qu'on a trop souvent vu revenir sans suite, ces dernières années !

C'est comme cela, je pense, qu'on aura une architecture cohérente des actions de sécurité liées aux fonctions policières, bien sûr. Mais aussi, à la dimension de la justice dans la mise en œuvre des sanctions nécessaires

lorsque des incartades ou des mauvais comportements existent. C'est un moyen de formaliser, c'est peut-être aussi le moyen d'être encore plus efficace avec cette systématisation de l'appel au Procureur que nous pourrons faire et j'espère vraiment que nous aurons des réponses dignes de ce nom. Voilà, c'est dans cet esprit que je vous propose que nous signions cette convention.

Vote sur le rapport.

16. Signature du protocole de mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

Rapport n° 17 : Madame Béatrice DUJARDIN, Conseillère Municipale Déléguée

Rapporteuse : Madame Béatrice DUJARDIN

RAPPORT N°17- DSP MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT -EXPLOITATION DES MARCHÉS DE PLEIN AIR, DUCASSES, FÊTES FORAINES, AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC – FIXATION DES TARIFS

Cette délibération concerne la tarification des marchés de plein air, des ducasses, des fêtes foraines. Depuis le 1^{er} juillet 2023, la société Mandon gère toutes ces exploitations et à ce titre la société Mandon souhaite bénéficier de l'article 9.6 de la DSP pour augmenter les tarifs de 2,5 % correspondant au taux plafond annuel. Cette augmentation va influencer sur la redevance, en positif, puisqu'elle passera de 62 500 € à un peu plus de 64 000 € soit une recette supplémentaire de 1 500 € pour la ville.

Monsieur le Maire

C'était prévu dans les accords initiaux. C'est une revalorisation telle que souhaitée sur une concession à laquelle nous devons attacher de l'importance, parce que c'est difficile pour un opérateur d'arriver à équilibrer ses comptes et notamment en vue de la fréquentation de nos marchés et donc merci à Mandon de son engagement

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Vote sur le rapport.

17. DSP Marché d'Approvisionnement -Exploitation des marchés de plein air, ducasses, fêtes foraines, autres occupations du domaine public – Fixation des tarifs.

| | | |
|--------------|-------|------|
| POUR : | 43/43 | VOIX |
| CONTRE : | / | VOIX |
| ABSTENTION : | / | VOIX |

=====

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Merci de bien veiller à avoir signé les documents relatifs au Compte Administratif et au Budget Supplémentaire avant de quitter vos places.

Je souhaite un bon été à toutes et à tous !

La séance est levée à 19h50.

| | |
|---------------------------------------------------------------|--|
| Dominique BAERT, Maire | |
| Monsieur Benjamin CAILLIERET, Secrétaire de séance | |

